FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

CNRACL

Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales



Du 23 novembre au 10 décembre 2026

je vote FO



La CNRACL est la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales autrement dit des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle concerne 2,15 millions de cotisants affiliés actifs et 1,63 million de retraités pensionnés.

Elle est le fruit de la solidarité entre générations et constitue un pilier de notre protection sociale. Elle est gérée par un conseil d'administration composé à part égale de représentants des personnels en activité et à la retraite et de représentants des employeurs des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Ils seront élus par le scrutin se déroulant du 23 novembre au 10 décembre 2026.

Aujourd'hui, l'avenir de la caisse est menacé

Depuis 1974, des choix politiques ont fragilisé un régime pourtant historiquement solide et pérenne. Près de 100 milliards d'euros ont été prélevés au titre de la compensation démographique entre régimes : ces transferts massifs ont privé la CNRACL de ressources considérables alors même qu'elle contribuait largement à l'équilibre d'autres régimes de retraite. Pendant ce temps, le recours massif à l'emploi contractuel, la diminution continuelle des recrutements statutaires, le gel prolongé de la valeur du point d'indice, privent la CNRACL de cotisations indispensables à son équilibre.

Face à cette situation, on voudrait nous imposer une seule solution : faire travailler les agents plus longtemps, repousser encore l'âge de départ, augmenter les cotisations ou intégrer progressivement la CNRACL dans un régime unique.

FO refuse cette logique

Les difficultés de la CNRACL sont la conséquence de décisions politiques qui ont affaibli volontairement son financement. C'est pourquoi FO refuse que les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers soient une nouvelle fois appelés à payer les conséquences de ces mauvais choix.

Les agents territoriaux et hospitaliers exercent des métiers essentiels, souvent pénibles, exposés aux risques professionnels, aux maladies et aux accidents de service. Ils assurent la continuité du service public, de jour comme de nuit, les week-ends et les jours fériés, au prix de contraintes physiques et psychologiques importantes. Repousser l'âge de départ reviendrait à nier la réalité quotidienne de ces professions.

La CNRACL ne représente pas un coût mais un investissement et en s'adossant au code des pensions civiles et militaires, elle construit des garanties pour les agents, les retraités, elle participe à la qualité du service public. Elle constitue également un facteur essentiel d'attractivité de la fonction publique territoriale et hospitalière. Fragiliser ce régime, c'est fragiliser l'attractivité, la fidélisation des agents et, à terme, la qualité des services rendus à la population.

Du 23 novembre au 10 décembre 2026

je vote FO

Pour FO, défendre la CNRACL c'est garantir l'avenir des droits des agents en activité, c'est garantir les pensions des retraités.



La solidarité intergénérationnelle est au cœur de notre modèle social :

Parce que les actifs acquièrent des droits tout au long de leur carrière et financent les retraites.

Parce que les retraités ont construit nos services publics.

Avec FO, défendons une CNRACL, forte, autonome, solidaire et durable.

L'ENGAGEMENT PERMANENT DE FO POUR LES AGENTS EN ACTIVITÉ ET POUR LES RETRAITÉS

Les représentants FO à la CNRACL combattent chaque jour les logiques purement comptables, l'allongement de la durée de travail jusqu'à 68 ans, la remise en cause des droits des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ainsi que tout *« nivellement »* par le bas. Leur engagement vise à empêcher que ces politiques de régression sociale ne se concrétisent et à défendre les acquis sociaux des agents et des retraités. Ils refusent le démantèlement silencieux de la CNRACL.

FO porte ses exigences et revendique :

- *La reprise totale de la dette de la CNRACL par l'État ;*
- *L'arrêt définitif des ponctions injustifiées au titre de la compensation démographique ;*
- *Le maintien de la CNRACL comme régime autonome, avec ses spécificités, et le refus de toute intégration ou de tout alignement sur le régime général ;*
- *Le refus de tout recul de l'âge légal de départ et de toute remise en cause des droits acquis ;*
- *Le maintien du mode de calcul actuel des pensions fondé sur le traitement indiciaire détenu par l'agent les 6 derniers mois ;*
- *L'amélioration des pensions par l'intégration de l'ensemble des primes et indemnités dans leur calcul ;*
- *La reconnaissance effective de la pénibilité des métiers territoriaux et hospitaliers, avec des droits adaptés en particulier et par le maintien ainsi que l'extension de la catégorie active lorsque les conditions d'exercice le justifient ;*
- *Le maintien du pouvoir d'achat des retraités par une revalorisation régulière des pensions ;*
- *L'augmentation des rémunérations des fonctionnaires par l'augmentation du point d'indice ce qui renforcera durablement les recettes de la CNRACL ;*
- *Le recrutement massif de fonctionnaires titulaires ;*
- *La titularisation des agents contractuels occupant des emplois permanents ;*
- *La mise en place d'une contribution spécifique sur le recours abusif à l'emploi contractuel afin de préserver le financement de la CNRACL.*

Voter FO c'est défendre à la fois les actifs, les retraités et les générations futures !

Parce que derrière la CNRACL, ce sont des millions d'agents qui assurent chaque jour les soins, la solidarité, la sécurité, les secours, l'action sociale, les services publics de proximité et la vie de nos collectivités.

FO LE RÉAFFIRME AVEC FORCE LA CNRACL N'EST PAS UN PROBLÈME, ELLE EST, AU CONTRAIRE, LA SOLUTION. Pour FO, ce n'est pas la CNRACL qu'il faut réformer, mais les choix politiques qui l'ont fragilisée !

AVEC FO, LA SOLIDARITÉ OUI !
LE PILLAGE NON !

Pour défendre et améliorer vos droits ainsi que garantir vos retraites de demain, votez et faites voter pour les candidates et candidats FO.



Du 23 novembre au 10 décembre 2026

je vote **FO**

